



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil d'Administration du 22/03/2023
Sous la Présidence de M. HERMENT
Nombre de membres 11
Etaient présents : 7 membres – 1 procuration : 8 votants

34/2023 Approbation du budget primitif pour l'exercice 2023

Le Président expose :

Le budget primitif de l'exercice 2023 de la Régie Intercommunale de Télédistribution se présente comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs) :	244 316.78	30 000.00
Opérations d'ordre :	0.00	107 433.43
Excédent d'investissement reporté :	_____	<u>106 883.35</u>
TOTAL GENERAL :	244 316.78	244 316.78
<u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles :	464 577.59	342 979.00
Opérations d'ordre :	110 436.37	0.00
Excédent de fonctionnement reporté :	_____	<u>232 034.96</u>
TOTAL GENERAL :	575 013.96	575 013.96

La section d'exploitation inclut comme les années précédentes une aide à l'association des bénévoles EVA (télévision locale) de 1 500.00 euros.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget de l'exercice 2023 chapitre par chapitre présenté en équilibre comme suit incluant les résultats antérieurs :

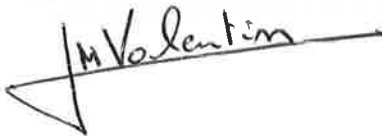
- section d'exploitation	575 013.96 €
- section d'investissement	244 316.78 €

DONNE son accord pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 500.00 euros à l'association des bénévoles "EVA" de la Télévision Locale du Val d'Argent.

CHARGE le Directeur d'engager les dépenses prévues au budget et de signer à cet effet les bons de commandes, contrats et conventions éventuellement nécessaires pour le bon déroulement des opérations.

Délibération adoptée à l'unanimité (8 voix pour)

Le directeur de la RIT



Jean-Marc VALENTIN



Le président de la RIT



Marcel HERMENT